NORME INTERNATIONALE

ISO/IEC 15408-2

Troisième édition
2008-08-15

Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Critères d'évaluation pour la sécurité TI —

Partie 2: Composants fonctionnels de sécurité

Information technology — Security techniques — Evaluation criteria for IT security —
Part 2: Security functional components

Numéro de référence
ISO/IEC 15408-2:2008(F)

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et l'IEC ont créé un comité technique mixte, l'ISO/IEC JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Techniques de sécurité des technologies de l'information*. Le texte identique de l'ISO/IEC 15408 est publié par les organisations commanditaires du projet Critères communs sous le titre Common Criteria for Information Technology Security Évaluation (Critères Communs pour l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information). La source XML commune aux deux publications peut être obtenue à l'adresse http://www.oc.ccn.cni.es/xml.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/IEC 15408-2:2005), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO/IEC 15408 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Critères d'évaluation pour la sécurité TI*:

— Partie 1: Introduction et modèle général

— Partie 2: Composants fonctionnels de sécurité

— Partie 3: Exigences d'assurance de sécurité

La présente version corrigée de l'ISO/IEC 15408-2:2008 incorpore diverses corrections éditoriales portant essentiellement sur FDP_UTC, FDP_UIT, FDP_ACF.1.4, FAU_SEL.1.1, FPT_TST.1, FDP_ITT.4, et FPT_TEE.

Mention légale

Les organismes gouvernementaux énumérés ci-après ont contribué à l'élaboration de cette version des critères communs pour l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information (Common Criteria for Information Technology Security Évaluations). En tant que co-titulaires du copyright relatif aux critères communs pour l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information, version 3.1, Parties 1 à 3 (appelés CC 3.1), ils accordent par la présente une licence non exclusive à l'ISO/IEC pour utiliser les CC 3.1 dans la poursuite de l'élaboration et de la tenue à jour de la norme internationale ISO/IEC 15408. Ces organismes gouvernementaux conservent toutefois le droit d'utiliser, de copier, de distribuer, de traduire ou de modifier les CC 3.1 comme ils l'entendent.

Australie/Nouvelle-Zélande:	The Defence Signals Directorate and the Government Communications Security Bureau, respectivement;